

Construction du Casino Municipal - M. de Haere met  
à profit la présence de Monsieur Bourguet pour lui de-  
mander à quel point on est le dépôt de l'ancien dom-  
mage du Casino Municipal.

Monsieur Bourguet fait état d'une lettre de son  
architecte pour déclarer que le dépôt de l'état de son  
maire qui sera de lui a l'estimation sera chose  
faite dans son 3<sup>e</sup> mandat. Lui-même le rendra  
le lendemain à la Rochelle pour visiter et obtenir des  
fonds. Il ajoute qu'il a renoncé à transporter à Bordeaux  
les dommages des études.

Monsieur Dupuis estime qu'il faut envisager une  
action judiciaire pour l'arrêt du Maître que  
Monsieur Guillaud trouve une proposition des  
diocésains grandpère et de S. T. de Berger.

Monsieur Champauban demande à Monsieur  
Bourguet d'obtenir des jets de pierres qu'il a placés  
sur le terrain de l'arrêt. Ces jets sont complètement  
à l'abandon et ceux de la plage pour lesquels on  
leur a demandé s'en va.

Également M. Bourguet déclare formellement que  
si la ville veut faire acheter les jets de pierres on  
aura accordé au crédit pour reconstruction du Casino  
de l'arrêt en attendant qu'il est indéfinissable.

Pour la Station de nettoyage l'ex terrain du Casino, accoste  
cette proposition. Il est connu que le Hautport sera  
donné à l'adjudication et que les pierres seront placées  
sur le terrain affecté depuis 1949 au futur casino.

### IV- Biens Communaux

1/ Utilisation du Square de la "Crémille" - Monsieur Chauv  
Propriétaire du Golf Hôtel à Pontaillec a été d'origine sur  
des terrains du Vicaric "La Crémille" un golf miniature  
dont il a donné l'avant projet.

La Commission des Finances a examiné l'avant pro-  
jet qui lui a été présenté. Elle a estimé que le point de  
vue financier la proposition de Monsieur Chauv est très  
intéressante car elle évite à la ville les frais d'aménagement  
d'un square, soit au minimum 800.000 francs de frais de  
première installation et 200.000 francs d'entretien par an.

Le point de vue de l'intérêt public, il semble qu'un  
golf miniature soit une attraction plus précieuse qu'un  
golf un square place publique.

Enfin ce golf miniature ne comporte ni construction,  
ni plantations d'arbres, et ne peut porter atteinte aux  
devoirs des propriétaires riverains.

La Commission des Finances est favorable au  
projet Chauv et lui a donné son accord.

sym-  
célèbre

Amir  
au  
comité

à  
à

qui  
et  
de

adminis-  
la  
comité

me met  
lui de  
sur dom-

de son  
de